



ADEME



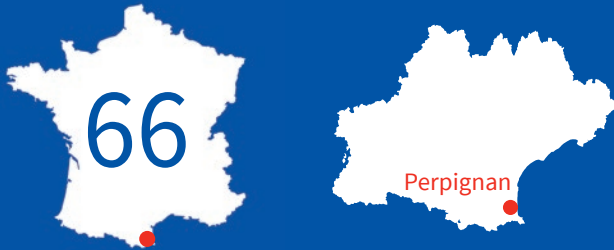
Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

VILLE DE

PERPIGNAN

Un territoire durable à énergie positive
à l'échelle de l'Agglomération

OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



PERPIGNAN
mairie-perpignan.fr
la catalane

PORTRAIT

Type de collectivité : Commune

Population : 120 489 habitants

Région : Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Obtention du label : 2016

Niveau actuel du label : Cit'ergie

Echéance de renouvellement de
la labellisation Cit'ergie : 2020

ILS ONT DIT...

« À Perpignan le développement durable irrigue tous les aspects de la ville : habitat, déplacements, agriculture, énergie, espaces et ressources naturelles... Le Plan Climat et l'engagement dans Cit'ergie sont au cœur de cette politique. L'énergie et le climat sont deux enjeux stratégiques pour le territoire, à la fois pour l'identité de la ville, pour la compétitivité économique de nos entreprises et pour la population. Perpignan souhaite donc en faire un axe central de son développement et de son attractivité. »

Dominique Schemla,
élu au développement durable et à l'énergie

Cit'ergie
European Energy Award

CE QU'APPORTE CIT'ERGIE

Dès janvier 2008, Perpignan a été la première collectivité en France à signer avec l'Etat une convention dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Forte de ce premier programme d'actions, Perpignan a adopté son Plan Climat Energie Territorial dès décembre 2012, et s'est engagée en même temps dans la démarche Cit'ergie. Elle est labellisée Cap Cit'ergie en novembre 2014 et lauréate de l'appel à projet national TEPCV en 2015. Le label Cit'ergie permet de valoriser l'image de Perpignan à l'extérieur, de mettre en avant son exemplarité et son attractivité et d'obtenir une reconnaissance nationale et européenne. Avec Cit'ergie la ville dispose d'un cadre structurant et éprouvé au niveau européen pour suivre l'avancée de son Plan Climat, l'animer et l'évaluer. La démarche favorise une approche transversale et une prise de conscience du rôle de chaque service et des élus référents sur la question de l'énergie et du climat. L'évaluation annuelle permet également de maintenir la mobilisation des équipes dans le temps. Une dynamique réelle qui permet à Perpignan d'être labellisée Cit'ergie dès 2016.

LE LABEL CIT'ERGIE EN BREF

Cit'ergie est l'appellation française du label european energy award (eea) mis en oeuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse...) et déjà accordé à plus de 1100 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales. En plus de valoriser les politiques énergétiques durables et ambitieuses des collectivités territoriales, Cit'ergie est un outil opérationnel structurant qui contribue activement à la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un Agenda 21, au respect des engagements de la Convention des Maires, et à la mise en oeuvre de la politique énergie-climat.

EN SAVOIR

Chargée de mission Développement Durable

Sandrine COTTINEAU

04 68 66 32 35

cottineau.sandrine@mairie-perpignan.com

Site de la ville : www.mairie-perpignan.fr

Site du label Cit'ergie : www.citergie.ademe.fr

Site du forum eea : www.european-energy-award.org

Conseiller Cit'ergie : **Sébastien DENIS**

VILLE DE PERPIGNAN,

quelques actions dans les six domaines du label

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Lors de la révision de son PLU, Perpignan a intégré l'énergie-climat dans les différents documents et le règlement. 4 thématiques ont été abordées : atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre ; potentiel de production d'Énergie Renouvelable ; adaptation du territoire ; précarité énergétique. La Ville a aussi expérimenté l'outil GES PLU et une OAP (Orientation d'aménagement et de Programmation) spécifique permet de consolider le statut de la trame verte et bleue. Parallèlement, Perpignan a élaboré un Guide d'aménagement durable qui est annexé au Plan Local d'Urbanisme et s'impose aux aménageurs.

PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

Perpignan a mis en place un programme ambitieux de rénovation de l'éclairage public : 8 000 points lumineux remplacés depuis 2010 ; programme « circuit lumière » visant à concilier développement touristique et économie d'énergie ; système de régulation et de télégestion. Cette opération se traduit par un gain de 12,3 GWh et 1 350 tonnes de CO₂ évitées.

Par ailleurs, Perpignan a été la première ville du Languedoc Roussillon à signer, en 2013, un contrat de performance énergétique sur la gestion des bâtiments. La première année, la ville a réalisé plus de 420 000 € HT d'économies. Au bout de 2 ans, l'économie est de 4 493 MWh, soit une réduction de 36 % de la consommation.

Les services ont mis en place une démarche de gestion différenciée des espaces verts et de préservation de la ressource, et la Ville n'utilise plus de produits phytosanitaires (0 désherbant chimique, 0 engrais chimique, 0 pesticide chimique).

APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE, EAU, ET ASSAINISSEMENT

Concernant la gestion des eaux pluviales, le nouveau Plan Local d'Urbanisme instaure un coefficient de pleine terre en zone AU afin de limiter l'imperméabilisation des sols, et impose que toute construction nouvelle soit conçue avec un système d'assainissement séparatif. Perpignan a un Plan de Prévention des Risques d'Inondation, un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et un plan de sauvegarde et de continuité d'activités.

MOBILITÉ

En 2013 et 2015, Perpignan a réalisé un diagnostic de sa flotte de véhicules qui a débouché sur la mise en réforme de 82 véhicules. Les pools de Véhicules Légers dédiés ont été supprimés et centralisés. Depuis 2001, la consommation de carburant a baissé de plus de 38 500 litres. Par ailleurs, la ville a adopté en 2010 une Charte d'aménagement des espaces publics dont l'objectif est d'assurer un partage plus équilibré de l'espace au profit des piétons et cycles, d'améliorer la qualité des espaces, l'accessibilité et le développement de trames végétales. Perpignan mène aussi une politique active en faveur du vélo (l'indicateur 38 indique 55% des voiries aménagées pour les cycles).

ORGANISATION INTERNE

Perpignan diversifie les formes de financement : Certificat d'Economie d'Énergie, Contrat de Performance Énergétique, Partenariat Public Privé pour la construction du théâtre, bail emphytéotique pour les toitures solaires... La direction des finances a également formalisé un tableau de suivi du programme pluriannuel d'investissement Cit'ergie 2014/2020, fléchant les mesures qui contribuent directement et indirectement au Plan Climat. Le livret d'accueil et la charte de management présentent le plan climat et rappellent aux agents qu'ils s'inscrivent dans cette démarche, tant dans la pratique de leur métier que dans leurs comportements au quotidien.

COMMUNICATION ET COOPÉRATION

En 2015, une charte et un club énergie climat des entreprises ont été lancés. Les 22 signataires se retrouvent à minima 2 fois par an. Par ailleurs la Ville a une politique active dans le domaine de la rénovation de l'habitat, intégrant de la sensibilisation au domicile des ménages en collaboration avec des associations ou des actions de communication comme les Nuits de la thermographie, des aides financières, du conseil et un accompagnement à la rénovation, avec les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat sur la gare et le centre-ville, le Nouveau programme national de Renouvellement Urbain, des aides complémentaires au Projet d'Intérêt Général, le dispositif de financement du logement social...



© Ville de Perpignan



© Ville de Perpignan



© Ville de Perpignan

Cit'ergie EN PRATIQUE

Cit'ergie permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique énergétique dans un processus d'amélioration continue. Véritable guide méthodologique pour renforcer la politique énergétique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre temps avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie :

1. un état des lieux de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de soixante-dix-neuf actions réparties dans six domaines ;
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique énergie-climat ;
3. la labellisation (si la collectivité a mis en oeuvre au moins 50% de possibilités d'actions et de progression) avec l'intervention d'un auditeur ;
4. enfin, la mise en oeuvre s'opère en continu et tous les quatre ans, le label est remis en jeu par un nouvel audit.

